



Saint-Alexis-des-Monts, le 15 avril 2016

Chers amoureux du lac des Pins Rouges,

Le printemps est arrivé, et comme le veut maintenant la tradition, le conseil d'administration de votre association des riverains vous convoque à l'assemblée générale des membres qui aura lieu le 21 mai prochain à St-Alexis-des-Monts. Les détails du rendez-vous sont les suivants :

**Date : Le samedi 21 mai 2016**  
**Heure : 9h30**  
**Lieu : Salle du conseil**  
**Hôtel de ville**  
**101 rue de l'Hôtel de ville**  
**St Alexis-des-Monts, QC**

Cette salle est la même qu'à l'habitude.

Ci-joint, vous trouverez l'ordre du jour. L'assemblée commencera par l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2015. Vous pouvez télécharger ce procès-verbal sur notre site internet ([www.arldpr.org](http://www.arldpr.org)). Puis, les états financiers et le résumé des activités réalisées en 2015-2016 seront présentés.

Suite aux années d'efforts qui ont mené à l'édition du guide des riverains, les membres du CA ont établi un plan d'actions pour les années à venir. Les détails de ce plan vous seront communiqués lors de l'assemblée. Nous espérons que vous serez heureux d'apprendre qu'une large part de ce plan consiste à créer des occasions pour tisser des liens amicaux entre les riverains. Bien sûr, le suivi de la qualité de l'eau du lac ainsi que les activités de sensibilisation à l'amélioration de la qualité de notre environnement sont également une des priorités.

L'assemblée générale sera aussi l'occasion d'élire des nouveaux membres sur le conseil d'administration. Il y aura trois postes en élection. Pour les intéressés, vous devrez posséder une connexion internet à large bande, et être muni du gratuiciel Skype, puisque pratiquement toutes les réunions utilisent cet outil. Les réunions se tiendront en moyenne à toutes les quatre à six semaines, ou plus souvent en fonction de votre implication dans les différents comités. L'atmosphère des réunions est très cordiale, et la diversité des points de vue est fortement encouragée!

Pour participer à l'assemblée générale annuelle et avoir le droit de vote, votre cotisation annuelle de 40\$ doit être payée. Vous pouvez effectuer votre cotisation par la poste à l'adresse de l'association (voir entête) ou la payer en vous présentant à l'assemblée. En espérant vous revoir en grand nombre, veuillez agréer nos salutations les plus cordiales!

Votre conseil d'administration



# Association des riverains du Lac des Pins-Rouges

## Assemblée générale annuelle 2016

### Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2015
4. États financiers
5. Résumé des actions entreprises en 2015-2016
  - a. Suivi de la qualité de l'eau
  - b. Rapport de suivi environnemental phase 2
  - c. Fête des riverains
  - d. Dates d'ouverture de la pêche
  - e. Rencontre avec la Municipalité (vitesse sur les chemins et descente publique)
6. Plan d'actions
7. Période de questions
8. Élection des membres du CA
9. Varia
10. Levée de l'assemblée